

## Syndicat Mixte Artois Valorisation

### Procès-verbal relatif à la réunion du comité syndical du 28 juin 2023

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 41 Nombre de conseillers en exercice : 41 Nombre de conseillers présents : 22 + 10 procurations + 9 absents
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance est, en application de l'article L.2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours et disponible sur le site internet du SMAV.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 18 heure 15, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Cédric Delmotte, Président, le 21 juin 2023, conformément aux article L.2121-12 du Code Général des Collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

**Présents** : Ernest AUCHART ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Philippe CARTON ; Alain CAYET ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Gérard DUE ; Evelyne DROMART ; Marylène FATIEN ; Nicolas KUSMIEREK ; Michel MATHISSART ; Gérard NICOLLE ; Jérôme PALISSE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Daniel TABARY ; Véronique THIEBAUT ; Philippe VIARD.

**Excusés** : Pierre ANSART ; Alain BARTIER (pouvoir à Michel MATHISSART) ; Guy BRAS (pouvoir à Alain CAYET) ; Karine BOISSOU (pouvoir à Marylène FATIEN) ; Bernard BRONNIART ; Nicolas DESFACHELLE (pouvoir à Nicolas KUSMIEREK) ; Freddy FOURNIER (pouvoir à Véronique THIEBAUT) ; Jean-Paul LEBLANC ; Didier LEDHE ; Frédéric LETURQUE ; Didier MICHEL (pouvoir à Dominique DELATTRE) ; Bernard MILLEVILLE ; Jacques NICK ; Jean-Luc TILLARD (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Christian THILLIEZ (pouvoir à Philippe CARTON) ; Eric POULAIN (pouvoir à Michel SEROUX) ; Françoise ROSSIGNOL (pouvoir à Philippe VIARD) ; Vincent THERY ; Alain VAN GHELDER.

**Secrétaire de séance** : Mélanie PAWLAK

## ORDRE DU JOUR :

### ACCUEIL

- I. **Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance**
- II. **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2023**
- III. **Projets de délibérations**

#### GOUVERNANCE

- ❖ 230601 : Motion en faveur du maintien du service public de collecte et de valorisation pour le recyclage des bouteilles en plastique
- ❖ 230602 : Apports fonds propres supplémentaires pour Euramétha

#### FINANCES

- ❖ 230603 : Mise à jour de la délibération tarifaire
- ❖ 230604 : Mise en non-valeur et créances éteintes

#### EXPLOITATION

- ❖ 230605 : Changements concernant les accès en déchèteries

#### RESSOURCES HUMAINES

- ❖ 230606 : Création de poste suite au besoin de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en commande publique
- ❖ 230607 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en commande publique
- ❖ 230608 : Contrat de projet – création d'un emploi non permanent d'animateur prévention biodéchet.
- ❖ 230609 : Contrat de projet - création d'un emploi non permanent d'un chargé de projet biodéchet
- ❖ 230610 : Contrat de projet - création d'un emploi non permanent d'un médiateur biodéchet
- ❖ 230611 : Agrément pour le recours aux services civiques
- ❖ 230612 : Tableau des effectifs
- ❖ 230613 : Convention d'objectifs et de moyens 2023 entre le COS et le SMAV
- ❖ 230614 : Carte cadeaux Noël 2023 – Agents
- ❖ 230615 : Carte cadeaux Noël 2023 – Enfants
- ❖ 230616 : Cadrage du dispositif de congés bonifiés
- ❖ 230617 : Mise à disposition d'un agent SMAV vers le Syndicat Mixte Ouvert Nord-Pas-de-Calais Numérique.

#### AFFAIRES JURIDIQUES

- ❖ 230618 : Aliénation foncière du terrain de Basseux au profit du Département du Pas-de-Calais

### IV. **Etat de l'utilisation de la délégation du Président**

### V. **Questions diverses**

## **I. Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance**

Monsieur le Président Cédric DELMOTTE, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 22 conseillers présents, 10 représentés et 9 absences. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance Mélanie PAWLAK.

Avant de commencer, M. le Président demande de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Laurent BACQUET, ripeur sur l'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte et décédé tragiquement dans un accident de voiture le 12 juin 2023.

## **II. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 avril 2023**

Le compte-rendu du comité syndical du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres (32 voix pour).

### III. Projets de délibérations

#### GOUVERNANCE

---

#### ❖ 230601 : Motion en faveur du maintien du service public de collecte et de valorisation pour le recyclage des bouteilles en plastique

Fin janvier 2023, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Madame Bérengère Couillard, réunissait tous les acteurs du secteur des déchets pour relancer une concertation nationale sur la mise en place d'un dispositif de « consigne pour recyclage des bouteilles en plastique ».

Le SMAV s'oppose fermement à la création du dispositif de consignation des bouteilles en plastique et rejoint en cela la position portée par les syndicats de déchets et intercommunalités, associations d'élus et de consommateurs.

**Monsieur Reynald ROCHE** : Aujourd'hui, il y a déjà des magasins comme Auchan qui ont ce genre de machines, est ce qu'ils ont dû demander une autorisation spécifique ?

**Monsieur Jérôme PALISSE** : Lidl le propose sur ses propres bouteilles.

**Monsieur Dominique DELATTRE** : Et le verre ?

**Monsieur le Président** : le verre est une autre filière, avec une vraie consigne de réutilisation du produit et non pas du recyclage.

*Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)*

#### ❖ 230602 : Apports fonds propres supplémentaires pour Euramétha

Les travaux de construction de l'unité de méthanisation démarrés en juin 2022 ont dû s'arrêter en décembre 2022 pour une période de 4 mois. En effet, la découverte de cavités sur le chantier a nécessité un arrêt des travaux et une immobilisation des équipes qui engendrent des coûts supplémentaires pour EURAMETHA, coûts non prévus dans le plan de financement (analyse des sols, exploration et comblement des cavités, immobilisation des travaux...).

De plus, l'augmentation des prix des matériaux, des matières premières et de l'énergie obligent les entreprises à revoir à la hausse le coût de leurs interventions.

Enfin, les associés ont fait le choix d'un nouveau procédé de traitement de l'air, pour le lot épuration, plus coûteux en investissement mais dont les frais de fonctionnement sont moins élevés.

Aussi, pour couvrir ces coûts supplémentaires, l'investissement initial des associés devra être renforcé. Pour cela, il faut procéder à une augmentation de capital et à un apport complémentaire en avance en compte courant d'associés. Il sera aussi nécessaire de modifier les statuts de la société et le pacte d'associés.

Le coût du projet initialement prévu à 18 millions d'euros a été réestimé à 19.3 millions d'euros. Le financement bancaire, en cours d'instruction, a lui aussi été revu à la hausse.

Il est donc proposé au Comité syndical de :

- ✓ **Intervenir** à nouveau par une avance en compte courant d'associés pour la somme maximale de 138 450 € ;

- ✓ **Intervenir** en capital pour un montant supplémentaire de 57 630 € maximum ;
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'avance en compte courant d'associés telle qu'annexée à la présente délibération ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer les nouveaux statuts et l'avenant n°1 au pacte d'associés de la SAS EURAMETHA tels qu'annexés à la présente délibération ;

**Monsieur le Président** : Il y a eu un réajustement des besoins financiers à hauteur des parts de chaque actionnaire. Il y a donc un besoin de majoration au capital. 45 000€ étaient initialement prévus, mais il faut finalement abonder à hauteur de 57 630€ pour le compte associé.

En parallèle, la société Euraméthà a écrit à la région et à l'ADEME pour demander un complément pour la finalisation des accords avec les banques. Dans le contexte financier compliqué de ces dernières années, une demande d'avance de fonds a été faite auprès de l'entreprise privée ENGIE.

Monsieur le Président ajoute que lorsque tout cela aura été finalisé, l'objectif sera de faire entrer de nouveaux acteurs afin de vendre une partie de notre actionnariat. Cependant, il insiste sur le fait qu'il est important que nous restions en partie actionnaire. La CUA et le SMAV sont concernés par les mêmes montants.

**Monsieur Michel SEROUX** : Personnellement, ce n'est pas ce qui avait été dit la semaine dernière. C'est à nouveau un supplément. Même si nous avons des arrangements, en ce qui concerne, je m'abstiens sur ce vote.

**Monsieur le Président** : Je pense qu'il faut effectivement resolliciter la Région.

*Le comité syndical a émis un avis favorable à la majorité pour (29 voix pour, 3 voix abstentions)*

## FINANCES

---

### ❖ 230603 : Mise à jour de la délibération tarifaire

**Madame Véronique THIEBAUT** se charge de la présentation : Cette délibération fait suite à un échange avec les équipes des recycleries. Cela permet à certains clients de pouvoir obtenir une livraison, dans un prix ajusté.

**Monsieur le Président** soumet à approbation un ajout à la grille tarifaire pour l'année 2023, concernant la livraison en recyclerie, ceci dans le but de faire payer au juste coût le prix du service.

Ainsi, une tarification différenciée en fonction du lieu de livraison s'établirait de la façon suivante, et ce à compter du 15 juillet 2023 :

- ❖ De 0 à 2 km : 20€
- ❖ De 3 à 10 km : 30€
- ❖ De 11 à 20 km : 40€
- ❖ Au-delà de 20 km : 50€

Cela correspond au coût de 2 agents, pour une heure de travail, auquel est ajouté le prix du carburant et l'utilisation du véhicule.

Cette précision annule et remplace la ligne sur les livraisons des recycleries prévue dans la délibération n°2023-04-09. Il est précisé qu'en dehors de ces ajouts, il n'y a pas de modifications supplémentaires.

**Monsieur le Président** : Nous avons privilégié une tarification accessible à tous.

**Monsieur Jérôme PALISSE** : Dans la première version il était déjà précisé que la prestation concernait deux agents.

### ❖ 230604 : Mise en non-valeur et créances éteintes

**Monsieur le Président** donne lecture au Comité Syndical d'une liste de titres de recette que la Trésorerie ne peut recouvrer. Les poursuites se sont révélées infructueuses. Cette liste est d'un montant de 1 903,80 € pour le budget principal.

**Monsieur le Président** propose l'admission en non-valeur de ces titres repris sur la liste 5685020032 jointe en annexe de la présente délibération.

L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

*Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)*

## EXPLOITATION

---

### ❖ 230605 : Changements concernant les accès en déchèteries

Actuellement, le service déchèterie connaît plusieurs organisations dans son fonctionnement :

- Certains sites sont ouverts tous les jours, tandis que d'autres uniquement 4 jours par semaine, ce qui engendre 6 modèles horaires différents et une organisation très différente entre les agents (travail le week-end, etc.).
- Par ailleurs, depuis la modification des horaires à cause de la crise sanitaire, le nombre d'heures annuelles pour les agents a été bouleversée.
- Enfin, cette organisation engendre une rupture d'égalité d'accès au service public entre les usagers.

C'est pour ces raisons, qu'il a été convenu de proposer une nouvelle organisation pour l'accès en déchèterie, et ainsi modifier les jours et horaires d'ouverture.

**Monsieur le Président** : J'en profite pour vous annoncer la date de l'inauguration de la déchèterie d'Avesnes-le-Comte : le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 18h00.

Il ajoute que le contrôle d'accès permettra de contrôler le nombre de passages par site, de mieux appréhender les habitudes des usagers pour mieux adapter le service. Ce contrôle va nous permettre d'identifier les flux, les tendances et d'affiner toutes cette organisation. M. le Président indique qu'une communication sera faite via les réseaux sociaux, et que les élus devront relayer l'information. Cette proposition est issue d'un travail en concertation avec des agents

**Monsieur Michel MATHISSART** : Cette réorganisation permet aussi d'avoir des plages d'ouverture plus larges.

**Monsieur Reynald ROCHE** : C'est une demande des employés ou de la direction du SMAV ?

**Monsieur le Président** : Les horaires initiaux, d'avant COVID, n'avaient jamais été remis en place. Par conséquent il y avait un manque global d'ouverture en déchèterie et un manque d'heures de la part des équipes. Lors de la tournée de visites de l'ensemble des déchèteries, des agents ont demandé à obtenir certains week-ends. Certains d'entre-deux travaillaient tous les week-ends. Il s'agit donc d'une revendication sociale, à la fois de la part des agents, mais également de la part de leurs représentants.

**Monsieur Reynald ROCHE** : J'espère que ce fonctionnement sera ensuite approuvé et respecté par les représentants syndicaux.

**Monsieur le Président** : Nous commencerons à communiquer sur ce sujet dès le début du mois d'octobre, il faudra aussi mettre à jour les nouveaux panneaux.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

## RESSOURCES HUMAINES

### ❖ 230606 : Création de poste suite au besoin de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en commande publique

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre et compte tenu de la nécessité de remplacer un agent ayant fait une demande de mutation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser :

- La création des postes sur les grades mentionnés dans le tableau ci-après pour faire suite au besoin d'un recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Commande Publique

Filière	Grade de recrutement	Cat	Emploi créé	Intitulé du poste occupé	Quotité
Administrative	ATTACHE	A	1	CHARGE(E) DE MISSION COMMANDE PUBLIQUE	100
	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B			
	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE				
	REDACTEUR TERRITORIAL				
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	C			
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE				
	ADJOINT ADMINISTRATIF				

**Monsieur Dominique DELATTRE :** Les cadres d'emploi non-promus feront l'objet de la suppression au prochain comité.

**Monsieur le Président :** Nous sommes un peu « orphelins » sur ce service, mais nous avons d'ores-et-déjà entamer des entretiens.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

### ❖ 230607 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en commande publique

Aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement Public sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de remplacer un agent ayant demandé sa mutation, à compter du 1er juillet 2023, il convient de recruter un emploi de chargé(e) de mission commande publique qui sera sous la responsabilité du Responsable Affaires Juridiques.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

*Monsieur DELATTRE propose de présenter les prochaines délibérations dans une même prise de parole car elles sont liées. Trois votes auront lieu de manière distincte.*

**Monsieur Dominique DELATTRE** : L'obligation du tri à la source et la collecte des biodéchets nécessite un accompagnement auprès des usagers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les missions principales de ces agents seront à la fois : le déploiement des actions de sensibilisation, d'assurer la relation avec les interlocuteurs des communes, de proposer des scénarios et de mettre en œuvre celui retenu, d'organiser des actions, de mobiliser, de communiquer, etc.

**Monsieur le Président** : Nous avons rencontré des communes qui sont en avance sur ce sujet, notamment une commune de 100 000 habitants pour 7 ETP techniques. Il faut savoir que dans certains pays, le prix du compost peut monter jusque 60 euros la tonne. Au SMAV, la règle de distribution du composte doit être retravaillée.

**Monsieur Dominique DELATTRE** : Pour ces communes qui sont bien avancées dans la démarche, le service coûte entre 1,50€ et 2€ à l'habitant. Cela demande beaucoup de communication et de prévention.

**Monsieur le Président** : Nous avons sollicité le fond vert mais nous n'aurons pas la totalité de notre demande. Cependant, l'ADEME pourra peut-être compléter le financement. Il se pourrait que certains collègues en interne soient intéressés par ce sujet.

❖ [230608 : Contrat de projet – création d'un emploi non permanent d'animateur prévention Biodéchet](#)

Il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir, l'accompagnement et la mise en place du tri à la source des BIODECHETS auprès des usagers ;

Il est proposé la création d'un emploi non permanent à compter du **01 AOUT 2023**, comme suit :

- 1 ANIMATEUR PREVENTION BIODECHETS – Catégorie C (*Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL*),

Cet agent contractuel relèvera de la catégorie hiérarchique C de la filière technique et selon les missions, à temps complet.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

❖ [230609 : Contrat de projet - création d'un emploi non permanent d'un chargé de projet biodéchet](#)

Il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir, l'accompagnement et la mise en place du tri à la source des BIODECHETS auprès des usagers ;

Il est proposé la création d'un emploi non permanent à compter du **01 AOUT 2023**, comme suit :

- 1 CHARGE DE PROJET PREVENTION BIODECHETS – Catégorie B (*Grade : TECHNICIEN*),

Cet agent contractuel relèvera de la catégorie hiérarchique C de la filière technique et selon les missions, à temps complet.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

❖ **230610 : Contrat de projet - création d'un emploi non permanent d'un médiateur biodéchet**

Il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir, l'accompagnement et la mise en place du tri à la source des BIODECHETS auprès des usagers ;

Il est proposé la création d'un emploi non permanent à compter du **01 AOUT 2023**, comme suit :

- 1 MEDIEUR PREVENTION BIODECHETS – Catégorie C (Grade : *ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL*),

Cet agent contractuel relèvera de la catégorie hiérarchique C de la filière technique et selon les missions, à temps complet.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

❖ **230611 : Agrément pour le recours aux services civiques**

**Monsieur Dominique DELATTRE** : Cette demande vise à renforcer le service éco-citoyenneté qui a souffert du départ de 3 agents.

**Monsieur Reynald ROCHE** : Dans nos collectivités, y compris à la CUA, des services civiques nous n'en trouvons pas.

**Monsieur le Président** : Je trouve dommage que l'on ait abandonné le service de sensibilisation auprès des écoles. C'est sans doute un travail à remettre en place. Il faut relancer cette dynamique.

**Monsieur Dominique DELATTRE** : Le service RH a participé au forum de l'emploi, et elles ont eu quelques candidatures intéressantes à ce sujet.

Il est proposé au Comité syndical de :

- ✓ Donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- ✓ Autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS)
- ✓ Autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,
- ✓ Dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.
- ✓ Fixer le nombre de volontaires à un nombre maximal de 10 services civiques.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

❖ **230612 : Tableau des effectifs**

Il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les tableaux présentés ci-après reprennent les effectifs du personnel du SMAV en tenant compte des mouvements intervenus et créations de postes à ce jour.

Il est proposé d'approuver cette actualisation du tableau des effectifs :

*Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)*

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28/06/2023						
Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail	Statut	
					Titulaires	Non-titulaires
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>						
Attaché Hors Classe	A	1	1	TC	1	0
Ingénieur principal	A	1	1	TC	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché principal	A	2	1	TC	1	0
Attaché	A	2	0	TC	0	0
Rédacteur ppal 1ère classe	B	3	1	TC	1	0
Rédacteur ppal 2ème classe	B	6	2	TC	1	1
Rédacteur	B	5	3	TC	3	0
Adj. Adm. ppal 1ère classe	C	4	3	TC	3	0
Adj. Adm. ppal 2ème classe	C	2	1	TC	1	0
Adj. Adm.	C	6	4	TC	3	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adj. Animation ppal 2ème classe	C	1	1	TC	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur principal	A	2	0	TC	0	0
Ingénieur	A	6	4	TC	3	1
Tech. ppal 1ère classe	B	3	1	TC	1	0
Tech. ppal 2ème classe	B	13	12	TC	11	1
Technicien	B	4	2	TC	1	1
Agent de maîtrise ppal	C	9	9	TC	9	0
Agent de maîtrise	C	13	13	TC	13	0
Adj. Tech. Ppal 1ère classe	C	48	32	TC	32	0
Adj. Tech. Ppal 2ème classe	C	85	77	TC	77	0
Adj. Tech.	C	107	79	TC	49	30
<b>TOTAL</b>		<b>323</b>	<b>247</b>		<b>212</b>	<b>35</b>

### ❖ 230613 : Convention d'objectifs et de moyens 2023 entre le COS et le SMAV

Le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.), commun aux services de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV), est une association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de ces deux structures.

A cet effet, différentes réunions ont eu lieu entre le SMAV et la CUA afin d'harmoniser les modalités de versement de la subvention, à compter de cette année 2023.

Lors de sa réunion en date du 14 juin 2023, la Commission Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable pour le versement de la subvention selon les conditions énumérées ci-dessus.

Il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir attribuer au C.O.S., au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 100 000,00 € maximum et d'autoriser M. le Président à signer la convention.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

### ❖ 230614 : Carte cadeaux Noël 2023 – Agents

A l'occasion des fêtes de Noël, les agents du SMAV pourraient bénéficier de cartes cadeaux.

**Monsieur Jérôme PALISSE** : Il propose de supprimer l'arrêt maladie lié à la grossesse et de laisser le congé maternité/paternité. L'arrêt maladie le gêne un peu.

**Monsieur le Président** : On ne peut pas exclure cet arrêt maladie mais on peut ajouter des cas particuliers. Nous indiquerons qu'il faut retravailler ce sujet.

**Monsieur Frédéric HODENT** : Ce sujet peut être travaillé en commission avec des propositions pour les prochaines années.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

### ❖ 230615 : Carte cadeaux Noël 2023 – Enfants

A l'occasion des fêtes de Noël, il est proposé pour les enfants du personnel âgés de 0 à 12 ans au 31 décembre de l'année 2023, de bénéficier d'une carte cadeau d'une valeur faciale fixe de 30 €.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

### ❖ 230616 : Cadrage du dispositif de congés bonifiés

Un agent fonctionnaire originaire d'Outre-mer peut solliciter, pour un séjour d'une durée maximum de trente-et-un jour consécutif, la prise en charge de ses frais de transport aller-retour vers son territoire d'origine, à condition d'avoir accompli au moins 24 mois de service ininterrompu. Monsieur le Président expose qu'en complément du cadre légal et réglementaire existant, il apparaît nécessaire dans un souci de transparence sur la gestion du dispositif, de préciser les règles internes applicables aux congés bonifiés au sein du Syndicat mixte Artois Valorisation.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

❖ 230617 : Mise à disposition d'un agent SMAV vers le Syndicat Mixte Ouvert Nord-Pas-de-Calais Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert « Nord-Pas-De-Calais Numérique » a exprimé son besoin en personnel pour la réalisation de missions de Sigiste, notamment dans le cadre de la téléphonie mobile, pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024, à raison de 60h00 par mois maximum.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical, de mettre à disposition un agent pour cette même période via la signature d'une convention entre le Syndicat Mixte Artois Valorisation et le Syndicat Mixte Ouvert « Nord-Pas-De-Calais Numérique », et sous réserve de l'accord de l'agent.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

**Monsieur le Président :** Nous nous sommes rendu compte que nous avons un agent très compétent sur ce sujet. Cette opportunité lui permettrait de compléter un peu ses missions. Nous travaillons avec lui sur le système des PAV. Beaucoup de projets sont en cours.

## AFFAIRES JURIDIQUES

---

❖ 230618 : Aliénation foncière du terrain de Basseux au profit du Département du Pas-de-Calais

Pour donner suite aux échanges avec le Département du Pas de Calais, un accord de principe a été donné pour lui vendre le terrain de l'ancienne déchèterie de Basseux par un acte de vente en la forme administrative entre les deux collectivités.

La Commission Permanente du Conseil Départemental 62 s'est prononcé sur ce sujet le 12/06/2023 après avis de la Commission thématique « Equipement et Développement des territoires » du 30/05/2023.

En effet, le Syndicat Mixte Artois Valorisation a proposé au Département d'acquérir la parcelle cadastrée A 398 à Basseux pour 1 749 m<sup>2</sup>, constituant l'ancienne assiette foncière de la déchèterie. Ce terrain est une portion de l'ancien tracé de la Route Départementale 1, qui avait été cédée par le Département au SIVU du Sud Artois Rural en 1998 (SIVU depuis dissous et remplacé par le SMAV).

Cette vente sera réalisée au prix de 6 000,00 €, tel qu'il figure dans l'estimation domaniale sollicitée en 2022 par le SMAV.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

## IV. Etat de l'utilisation de la délégation du Président

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Monsieur le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe (...) **Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.** »

Pour rappel, Monsieur Le Président a reçu délégation de la part du Comité syndical par délibération n°221026-12 en date du 26 octobre 2022, complétée par délibération n°230209 en date du 8 février 2023.

### 1. Bons de commande signés entre le 15/03 et 15/06/23

Bons de commande (inférieur à 40 000 euros HT)

Date	Fournisseur	Contenu	Montant TTC
08-06-2023	0000000282 SARL LUVAIN VERCOM	REPLACEMENT DENTS BROYEUR	1 297.92
08-06-2023	0000002346 BANDE SERVICES	REPLACEMENT ROULEAUX POUR CRIBLE T60	6 625.50
31-05-2023	0000000248 ACHATPUBLIC COM	PROFIL ACHETEUR	2 712.00
22-03-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	RACCORD PNEUMATIQUE ET TRANSFORMATEUR	220.20
28-03-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	DOUILLE CHAUDRONNERIE	49.20
28-03-2023	0000002419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	FILET DE BENNE SERVICE MULTIBENNE	2 199.74
03-04-2023	0000002380 TECHNI PRO DIALANN PGMG	SANDOW	213.60
19-04-2023	0000002408 DOCKS DE L'OISE POINT P	FER A BETON DIAMETRE 10	30.19
20-04-2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	PAUMELLE MAROC 100 CHAUDRONNERIE	163.20

20-04-2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	LOT QUINCAILLERIE MAGASIN	686.88
21-04-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	FUT SHAMPOING CARROSSERIE	1 940.40
09-05-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	EXTRACTEUR DE ROULEMENT GARAGE	382.16
12-05-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	LANCE DE LAVAGE	237.84
12-05-2023	0000002380 TECHNI PRO DIALANN PGMG	PEINTURE ET APPRET	565.28
12-05-2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	PAPIER TOILETTE ET ESSUIE MAIN	1 079.88
01-06-2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	FEUILLARD ACIER ET BOMBE GALVA CHAUDRONNERIE	412.08
02-06-2023	4903 SOCIETE DE RECHERCHE INDUSTRIELL	SURODORANT POUR PAV	204.20
13-04-2023	0000000197 APAVE NORD OUEST SAS MARCQ	REGUL PRESTATIONS COMMANDEES EN 2022 REALISEES EN 2023	260.40
23-05-2023	0000004523 SOCIETE DES EAUX DU GRAND ARRAS	FOURNITURE EAU DIVERS SITES	15 120.00
24-05-2023	0000000306 SCHINDLER	REPARATION ASCENSEUR CENTRE DE TRI	1 283.64
07-04-2023	0000004557 DK PRINTING	ADHESIFS POUR CORBEILLE BI FLUX EVENEMENTIEL	1 061.40
13-04-2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	SACS POUBELLE RENOUVELLEMENT STOCK ANNUEL	2 786.06
09-05-2023	0000001715 EQUIPA	MEDAILLES D'HONNEUR COMMUNE DEPARTEMENT REGION	323.16

12-05-2023	0000004200 LES EDITIONS LE PETIT MAG	INSERTION PRESSE PASS DECHET	1 068.00
12-05-2023	0000004584 PLANETE	SPOTS RADIO PASS DECHET	680.00
15-05-2023	4926 ADB	PASTILLES ADHESIVES PASS DECHETS ET PAPIER ADHESIF	1 247.52
15-05-2023	0000000310 LECLERC	COURSES POUR LE MOMENT DE CONVIVIALITE POUR LE 2 JUIN	240.00
22-05-2023	0000003912 LA VOIX MEDIAS	INSERTION PRESSE RAPPEL PASS DECHET	1 096.80
24-05-2023	4952 PIZZ'A LA CARTE	PIZZAS MOMENT DE CONVIVIALITE 2 JUIN 2023	650.10
24-05-2023	4948 LE CHEF GOURMET	CHEF GOURMET MOMENT DE CONVIVIALITE 2 JUIN	660.00
25-05-2023	0000003972 PRISE DIRECT	DESSERT MOMENT DE CONVIVIALITE DU 2 JUIN	99.00
25-05-2023	4954 DE SOUSA SAMUEL	BURGER POUR MOMENT DE CONVIVIALITE DU 2 JUIN	930.00
26-05-2023	0000001732 VERTDIS	PANIER GARNIS CEREMONIE DU 2 JUIN	484.77
30-05-2023	0000004508 BOULANGERIE ARRAS EXPO	MINI VIENNOISERIES MOMENT DE CONVIVIALITE 2 JUIN	90.00
31-05-2023	0000004558 DECATHLON FRANCE	PONCHO DE PLUIE MSF2023	450.00
31-05-2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	T SHIRTS ET SACS MSF2023	1 880.34
06-06-2023	0000003518 TISON COMMUNICATION	PANNEAUX AKILUX ANNONCE TRAVAUX DECHETERIES	444.84
06-06-2023	0000001715 EQUIPA	PLASTOBLOC POUR CORBEILLES BI FLUX	329.28
09-06-2023	0000001834 IMPRIMERIE SENSEY	DEPLIANT 4 PAGES SMAV'ACTU	2 268.00
20-03-2023	0000001112 CHIMIREC NOREC	DECLASSEMENT CHIMIREC HORS ECO DDS SEMESTRE 1	75.28
30-03-2023	0000004164 EPICAP	FOURNITURES POUR AMIANTE	2 340.53

15-05-2023	0000004206 COM DE COM DU TERNOIS	CONVENTION TERNOISCOM 2023	27 912.00
25-05-2023	0000004164 EPICAP	COMMANDE CONSOMMABLES AMIANTE	3 787.03
30-05-2023	0000001112 CHIMIREC NOREC	DECLASSEMENT CHIMIREC HORS ECO DDS 2023	1 000.00
16-03-2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REPLACEMENT CABOCHON DE FEU ARRIERE FD701BD	151.86
16-03-2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REPARATION AILE ARG FD701BD	754.66
16-03-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT SELECTEUR ET FAISCEAU BVA AL102LL	6 013.32
16-03-2023	0000000387 COQUIDE ET CIE	CREVAISON VEHICULE DE LOCATION EZ733ZT	161.22
17-03-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	PARAMETRAGE HAUTEUR DE SUSPENSION BJ473PM	370.97
17-03-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	PARAMETRAGE HAUTEUR DE SUSPENSION BK037MP	370.97
28-03-2023	0000003878 SEMCO GROUPE HDF MAT	REFECTION FREIN ATLAS RELIQUAT 2022 GA220060	2 538.60
28-03-2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	FUT HUILE MOTEUR	1 360.80
30-03-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	REPARATION DE DEUX NETTOYEURS HP	458.22
03-04-2023	0000003009 EQUIPKO	REPLACEMENT FLEXIBLE DE GRAISSAGE ENGIN VOLTA	381.30
03-04-2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	GRAISSE EP2	1 474.85
12-04-2023	0000004559 MAPP VOTRE MATEREIL DE JARDIN	FILTRATION COMPRESSEUR VOLTA	64.78
12-04-2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	HUILE SYNTHO 100	92.76
12-04-2023	4776 SOCIETE D'ETUDES DE PRODUITS ET	NETTOYANT RADIATEUR	1 586.52

13-04-2023	0000003879 LOCATION VEHICULES INDUSTRIELS	FRAIS DE GESTION CONTRAVENTION EZ733ZT	19.20
13-04-2023	0000002476 BENNES JOCQUIN	CAPTEUR DE PRESSION MULTI GRUE	775.28
14-04-2023	0000002476 BENNES JOCQUIN	RESERVOIR HYDRAULIQUE DM030GB	1 176.80
17-04-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT COMPRESSEUR BJ473PM	4 011.84
18-04-2023	4921 SADRA	REMORQUAGE BOM BJ473PM	650.16
18-04-2023	0000001766 BOM SERVICE	REPLACEMENT FEU ET FAISCEAU BOM PAV	212.72
19-04-2023	0000000446 ANTARGAZ FINAGAZ	GAZ CARBURATION ENGIN	568.93
20-04-2023	0000000424 ARRAS LAVAGE POIDS LOURDS	LAVAGE EXTERIEUR ENSEMBLE ROUTIER TRANSPORT	1 267.20
21-04-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REGENERATION DR209FW	699.47
21-04-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	REPLACEMENT LAME ARD CD350ZR	1 170.53
24-04-2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REPLACEMENT CABOCHON DE FEU FD701BD	142.50
24-04-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	BON COMPLEMENTAIRE DU BON GA230150 BJ473PM	837.71
25-04-2023	0000000287 LEGRAS INDUSTRIE	JEU DE BEQUILLES AZ150FX	1 140.00
27-04-2023	0000002419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	ROBINET PINCE KINSHOFFER PAV	1 210.73
27-04-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT MOTEUR DJ087HS	27 165.26
27-04-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT MOTEUR OCCASION EC191FV	25 233.37

28-04-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT BAGUES DE LAME EC133FV	2 636.81
28-04-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT JOINT DE CULASSE BJ473PM	11 433.17
28-04-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT ELECTRO DS511MT	830.40
28-04-2023	4940 ETS FERDINAND DELESTREZ	DEPLACEMENT INTERVENTION COMPRESSEUR AIR GARAGE	264.00
28-04-2023	0000002419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	REPARATION POMPE HYDRAULIQUE CATERPILLAR 320	1 236.37
28-04-2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	REFECTION DU CYCLE DE COMPACTAGE	11 183.98
03-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	CALIBRAGE SUSPENSION BW585XF	456.25
04-05-2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REPLACEMENT FEU ARRIERE DN906SH SUITE SINISTRE	163.56
09-05-2023	0000002476 BENNES JOCQUIN	CAPTEUR DE PRESSION MULTI GRUE	775.28
09-05-2023	0000002349 DELATTRE- PATOUX	TOLE 5X1500X3000 BOM	280.80
12-05-2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	FUT HUILE BOM GAZ RENAULT 15W40	1 901.95
17-05-2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	RELIQUAT DE FACTURES MESNIL ACCESSOIRES	7 371.11
17-05-2023	0000003878 SEMCO GROUPE HDF MAT	REPLACEMENT JOINT DE REFROIDISSEUR HUILE ATLAS180	1 661.98
17-05-2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE EC-133-FV	967.27
19-05-2023	4921 SADRA	DEPANNAGE REMORQUAGE DR209FW	1 150.50
19-05-2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	VERIN DE PELLE CA497MJ	2 159.66

24-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT SOUPAPE EGR DR209FW	1 435.27
24-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT TURBO ET JUELLE DE RESSORT BK037MP	5 041.99
26-05-2023	0000002476 BENNES JOCQUIN	BATTERIE TELECOMMANDE DE GRUE PAV	421.28
26-05-2023	000000106 JW LUBRIFIANT	HUILE SPECIFIQUE BOITE ROBOTISEE SCANIA EQ451MF	424.08
29-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	PREPARATION ET PASSAGE VISITE DES MINES REMORQUE SERVICE MULTIBENNE	1 348.30
29-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	PREPARATION ET PASSAGE VISITE DES MINES EC133FV SERVICE TRANSPORT	1 704.40
29-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	PREPARATION ET PASSAGE VISITE DES MINES EC191FV SERVICE TRANSPORT	1 360.25
30-05-2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	BRAS DE BASCULEUR SEMAT BW585XF	9 696.86
31-05-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT CAPTEUR NOX ET FAISCEAU EC191FV SERVICE TRANSPORT	2 954.53
01-06-2023	0000003878 SEMCO GROUPE HDF MAT	DEFAUT MODE DEGRADE PELLE ATLAS CVM	727.06
02-06-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT PLAQUETTES DE FREIN EC133FV SERVICE TRANSPORT	1 424.27
02-06-2023	0000002476 BENNES JOCQUIN	BOITIER DE COMMANDE ET BATTERIE SERVICE PAV	703.22
06-06-2023	000000290 SOCIETE ARRAGEOISE DE COMMERCE A	FRAIS DE RESTITUTION DE LOCATION 108 FJ964ZK	240.00
06-06-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT AXES ET BAGUES DE RESSORT EC191FV SERVICE TRANSPORT	4 594.24
06-06-2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	PLATINE ELECTRONIQUE RELEVEUR BK957FQ SERVICE COLLECTE	7 873.01
07-06-2023	000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REPLACEMENT RADIATEUR DJ087HS SERVICE COLLECTE	1 769.48
07-06-2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	REPLACEMENT AXE CHARIOT PELLE BW585XF SERVICE COLLECTE	6 183.31

07-06-2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VIS METAUX TETE FRAISEE M24X80 SERVICE COMPOSTAGE	509.64
16-03-2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	LICENCE AUTOCAD CELINE P.	608.00
30-03-2023	0000003657 INCOTEC SAS	MAINTENANCE INCOTEC	3 933.85
30-03-2023	0000003439 INETUM SOFTWARE FRANCE	MAINTENANCE ASTRE	3 695.05
04-04-2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	PC RPORTABLE LAURENCE MEYER	1 299.00
05-04-2023	0000004418 LEASECOM	LOCATION TERMINAL CB RECYCLERIE	853.20
14-04-2023	0000003568 DOCAPOST FAST	RENOUVELLEMENT CERTIFICAT MDE FAST	331.20
03-05-2023	0000004418 LEASECOM	FRAIS ASSURANCES LOC APPAREILS CB	120.00
05-05-2023	4902 A.L.X. TECHNOLOGIES	ALX - ABONNEMENT 12 MOIS AUTOMATES CARBURANTS	1 152.00
30-05-2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	3 STATIONS D'ACCEUIL PC PORTABLE (LMA-CPI-MGA)	596.99
06-06-2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	REPARATION CLAVIER PC PORTABLE (PC CYRIAQUE)	191.84
06-06-2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	REPARATION ECRAN MAC (PRISE EN CHARGE ASSURANCE)	1 330.00
07-06-2023	5006 CREABOX.COM	HEBERGEMENT SITE WEB	739.20
27-03-2023	0000001759 VAN MARCKE	STOCK DOUCHE A MAIN	232.44
04-04-2023	0000001759 VAN MARCKE	MATERIEL POUR FUITE D'EAU RIENCOURT	59.78
27-04-2023	0000001759 VAN MARCKE	ROBINET POUR LE SELECTROM	336.80
10-05-2023	0000001759 VAN MARCKE	REF DECHETERIE AUBIGNY	70.76
15-05-2023	0000001759 VAN MARCKE	DI FUITE SLECTROM REPARATION ROBINET	76.97
15-05-2023	0000000491 TRENOIS DECAMPS	DECHETERIEAUBIGNY CHANGEMENT DE SERRURE	289.36

30-05-2023	0000003707 GOSSET MATERIAUX	BAILLEUL MATERIELLE ETANCHEITE	156.60
30-05-2023	0000003707 GOSSET MATERIAUX	BAILLEUL MATERIELLE ETANCHEITE	482.58
30-03-2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	FILETS DE LAVAGE GANTS ETE	1 086.00
06-04-2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	PANTALON HV TOUS SERVICES	2 154.00
06-04-2023	0000000112 NOYER SAFIA	CHAUSSURES SECURITE PRECONISATION M. LEBLOND	80.87
02-05-2023	0000000308 CLEAN INDUSTRY	PAIRE DE CHAUSSURE T.54	294.00
31-05-2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	COMMANDE BERMUDAS HV TOUS SERVICES	3 135.96
08-06-2023	0000000308 CLEAN INDUSTRY	PAIRE DE CHAUSSURE T.54	294.00
16-03-2023	0000004633 FRARIN DENIS	EXPERTISE BEDU Frédéric	72.00
13-04-2023	4935 ELLEUCH HAYKAL	EXPERTISE KOCHERIAN Jacques	112.00
18-04-2023	0000001566 LIAGRE PHILIPPE	EXPERTISEJOUY Philippe	72.00
20-04-2023	4860 M PHILIPPE STAHL	EXPERTISE CARPENTIER Sébastien	72.00
15-05-2023	0000004578 PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONN	FCO 14 AGENTS	622.80
23-05-2023	4819 CFA FORMASUP NPC HAUT-DE-FRANCE	APPRENTISSAGE Y. ROULAND 2ème échéance : du 16/09	2 663.00
25-05-2023	0000002932 BAEZA JOSEPH	EXPERTISE BEDU Frédéric	112.00
30-05-2023	0000004578 PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONN	PERFECTIONNEMENT CONDUITE - KASTELEYN VINCENT	2 520.00
08-06-2023	4944 CENTRE BETHUNOIS HEPATO GASTRO E	EXPERTISE WANDWINGOR Gaëtan	112.00
17-05-2023	4841 THEYS RECYCLAGE	COLLECTE DES SAPINS 2023	6 879.60

22-03-2023	0000004188 ALTERBURO DISTRIBUTION	PAPIER	558.96
22-03-2023	0000001262 H4U	REUNION DE TRAVAIL ARTOIS ENR	148.51
29-03-2023	0000004508 BOULANGERIE ARRAS EXPO	FORFAIT REPAS BUREAUX SYNDICAUX	300.00
03-05-2023	0000000004 AMORCE	COLLOQUE AMORCE 27 JUIN 2023	420.00
03-05-2023	0000003706 SAS MARIENGO	FOURNITURES DE BUREAU	875.38
05-05-2023	0000000004 AMORCE	COTISATION AMORCE 2023	1 841.00
09-06-2023	0000000004 AMORCE	COLLOQUE AMORCE	210.00
09-06-2023	0000002992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT COLLOQUE AMORCE	313.80
31-03-2023	0000002821 SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION CGE	FOURNITURE ELECTRIQUE CONTROLE ACCES DECH AVESNES	356.08
13-04-2023	0000000505 LOXAM	LOCATION ENGIN POUR CREATION ESPACES VERTS AVESNES	1 912.75
13-04-2023	0000002396 VERTDIS	FOURNITURE POUR ENGAZONNEMENT DECHETERIE AVESNES	882.06
18-04-2023	0000000419 ZOLPAN	FOURNITURES POUR MARQUAGE SOL DECHETERIE AVESNES	174.67
11-05-2023	0000000076 DARTY GRAND OUEST	PETIT ELECTROMENAGER DECHETERIE AVESNES	291.98
11-05-2023	4957 AUTOMATIC SYSTEMS	FOURNITURE BARRIERE PL DECHETERIE AVESNES	939.60
15-05-2023	0000003518 TISON COMMUNICATION	FOURNITURE ET POSE SIGNALETIQUE DECHETERIE AVESNES	5 698.54
24-05-2023	0000002821 SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION CGE	FOURNITURE MATERIEL ELECTRIQUE CONTROLE D'ACCES	4 020.98
24-05-2023	0000003707 GOSSET MATERIAUX	BETON POUR POSE AUVENT DECHETERIE AVESNES	52.32
24-05-2023	0000002396 VERTDIS	FOURNITURE TOILE AGROSOL BASSIN DECHETERIE AVESNES	90.00
09-06-2023	0000000419 ZOLPAN	PEINTURE MARQUAGE SOL SUITE CONTROLE ACCES	3 786.00

09-06-2023	0000002349 DELATTRE-PATOUX	TRAVAUX REFECTION QUAIS MAROEUIL CONTROLE ACCES	11 992.28
09-06-2023	0000000491 TRENOIS DECAMPS	QUINCAILLERIE REFECTION QUAIS DECHETERIE MAROEUIL	1 399.87
09-06-2023	0000003707 GOSSET MATERIAUX	BETON POUR REFECTION QUAIS DECHETERIE MAROEUIL	1 559.07
09-06-2023	0000000543 MENEBOO BOIS	REFECTION PLANCHER DECHETERIE BERTINCOURT	765.76

## 2. Décisions du Président et conventions

N° de la décision	Service concerné	Durée d'exécution	Date envoi contrôle de légalité	Objet	Tiers
DPAFJ23007	Affaires juridiques	Temps d'exécution de l'objet	06/04/2023	Implantation de PAV	Commune d'Arras
DPAFJ23008	Affaires juridiques	date de fin le 31/12/23	06/04/2023	Convention vente de carburant diesel	Communauté Urbaine d'Arras
DPAFJ23009	Affaires juridiques	30/06/2023	15/05/2023	Mettre à disposition du matériel éducatif issu des déchèteries,	Ville de Beaurains
DPAFJ23010	Affaires juridiques	Temps d'exécution de l'objet	30/05/2023	Convention usage de PAV avec Pas-de-Calais Habitat sr domaine privé avenue Charles de Gaulle à Tilloy-les-Mofflaines,	Pas-de-Calais Habitat
DPPRO23010	Service aux professionnels	5 ans maximum	22/05/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	Relais de Thélus
DPPRO23011	Service aux professionnels	5 ans maximum	22/05/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	Société Géoxis
DPPRO23012	Service aux professionnels	5 ans maximum	22/05/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	Société Thiriez Agro
DPPRO23013	Service aux professionnels	5 ans maximum	22/05/2023	Collecte déchets ménagers	FM Arras
DPPRO23014	Service aux professionnels	5 ans maximum	22/05/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SARL LT AIXAM
DPPRO23015	Service aux professionnels	5 ans maximum	22/05/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SAS Sensasson

Aucune remarque n'est faite sur ces présentations.

---

**M. le Président** : L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges et je vous souhaite d'agréables vacances.

Le secrétaire :

Madame Mélanie PAWLAK



